



EN



SUJETS

Budget des dépenses Volume 2 table des matières (2015-16)

Budget des dépenses de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 Volume 2.

Dans cette page

- [Introduction](#)
 - [Bureaux](#)
 - [Notes explicatives](#)
-

Introduction

Le Budget des dépenses 2015-2016 présente en détail les prévisions de dépenses (fonctionnement et immobilisations) des ministères et des bureaux de l'Assemblée législative pour l'exercice commençant le 1er avril 2015. En déposant ce document, le gouvernement demande officiellement à l'Assemblée législative d'autoriser les dépenses présentées. Une fois approuvé par l'Assemblée législative dans la Loi de crédits, le Budget des dépenses confère à chaque ministère et à chaque bureau l'autorisation d'engager les dépenses prévues.

Dans le Budget des dépenses, chacun des programmes et services dont les ministères et les bureaux ont la responsabilité est identifié par un numéro de crédit particulier. Ces crédits sont à leur tour subdivisés en postes pour mieux distinguer les différentes fonctions les unes des autres. Cette structure par crédits et par postes permet à l'Assemblée législative d'être plus précise lorsqu'elle affecte des fonds à certains services. À l'intérieur de chacun des postes, les dépenses sont présentées par catégorie : Traitements et salaires, Avantages sociaux, Transports et communications, Services, Paiements de transfert, etc. (voir les notes explicatives ci-dessous).

Les prévisions de dépenses et les chiffres réels des exercices précédents sont présentés, aux fins de comparaison, aux pages « Sommaire - Programme du ministère » et « Sommaire - Crédit ». Ces montants ont subi un retraitement pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables.

Le Budget des dépenses des bureaux de l'Assemblée législative est présenté selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses additionnelles une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

Bureaux

- [Bureau de l'Assemblée législative](#)
- [Bureau du vérificateur général](#)
- [Bureau du directeur général des élections](#)
- [Ombudsman Ontario](#)

Les budgets des dépenses pour les années avant 2015-16 se trouvent à la site du [ministère des finances](#).

Notes explicatives

REMARQUE : Les prévisions des dépenses pour l'exercice 2015-2016 sont réparties en sept catégories sous chaque poste. Les descriptions des catégories de dépenses qui suivent sont fournies à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.

Traitements et salaires

Cette catégorie comprend les traitements et salaires, les heures supplémentaires et autres montants versés au personnel permanent, stagiaire, non classifié et autre à titre de rémunération, les frais de personnel temporaire, les indemnités versées aux députés de l'Assemblée législative et les indemnités spéciales versées aux employés.

Avantages sociaux

Cette catégorie comprend les cotisations versées par le gouvernement, à titre d'employeur, au Régime de pensions du Canada, au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, au Régime de retraite des fonctionnaires, à l'assurance-emploi, à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et à divers autres régimes d'avantages sociaux des employés.

Transports et communications

Cette catégorie comprend les frais de déplacement des fonctionnaires en service commandé et des bénéficiaires de prestations gouvernementales, tels que les pupilles de la province, les coûts de réinstallation d'employés mutés ou recrutés, les frais de déménagement de mobilier et de matériel de bureau, les coûts de transport de marchandises (autres que pour la livraison initiale), les frais d'acheminement du courrier (p. ex., affranchissement et courrier recommandé) et les frais de communication (p. ex., téléphone et transmission de données).

Services

Cette catégorie comprend, notamment, les services suivants : publicité et communications assurées par des agences privées et campagnes publicitaires confiées directement aux médias; location et achat de services indépendants de réparation et d'entretien des machines, du matériel, des bâtiments, des terrains et des infrastructures; services de traitement des données; primes d'assurances; autres services professionnels et spéciaux.

Fourniture et matériel

Cette catégorie comprend l'achat de toutes les machines et de tout le matériel (véhicules automobiles et ordinateurs compris), neufs et d'occasion, et l'achat de tous les matériaux, toutes les fournitures et tous les services publics nécessaires.

Paievements de transfert

Cette catégorie comprend les subventions, subsides et aides versées à des particuliers, des entreprises, des organismes à but non lucratif et d'autres organismes gouvernementaux.

Autres opérations

Cette catégorie comprend certaines opérations particulières, telles que les bonifications d'intérêts et les subsides, les garanties honorées, les pertes sur prêts et les subventions remboursables.

Note concernant les crédits législatifs

Les montants requis pour les crédits législatifs sont inscrits séparément, s'il y a lieu, dans la rubrique « Classification par catégorie de dépenses » associée à chaque poste.

Note concernant les postes de recouvrement des coûts

Lorsqu'on s'attend à ce que le recouvrement des coûts d'un poste soit égal ou supérieur aux dépenses, le solde est indiqué par un montant nominal de 1 000 \$.

Mis à jour: 3 novembre 2015

Évaluer

Balises

[Gouvernement](#)

Contactez-nous



Deb Matthews

Vice-première ministre, présidente du Conseil du Trésor, ministre responsable de la Stratégie de réduction de la pauvreté

« Je concentre mes efforts à rendre le gouvernement davantage ouvert, transparent et redevable. Je vais travailler pour obtenir la meilleure rentabilité possible, améliorer les services offerts aux résidents de l'Ontario et éliminer le déficit au cours des trois prochaines années. »

Secrétariat du Conseil du Trésor

[à propos](#)[accessibilité](#)[nouvelles](#)[confidentialité](#)[conditions d'utilisation](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 15



EN

SUJETS

Budget des dépenses Bureau de l'Assemblée législative (2015-16)

Le Budget des dépenses pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Dans cette page

[Sommaire](#)

Sommaire

Le Bureau de l'Assemblée législative, créé le 20 décembre 1974 en vertu de la Loi sur l'Assemblée législative de l'Ontario, fournit aux députés provinciaux un soutien en matière de procédures, de finances et de fonctionnement dans leurs travaux à l'Assemblée législative, dans les comités et à leurs bureaux de circonscription.

Ce Bureau accueille également les bureaux suivants : le Commissaire à l'environnement, chargé de l'application de la Charte des droits environnementaux de 1993; le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de l'application de la Loi de 1994 sur l'intégrité des députés, de la Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes, de la Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario; le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, chargé de l'application de la Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes; le Commissariat aux services en français, qui a pour mandat d'assurer la conformité à la Loi sur les services en français dans la prestation des services gouvernementaux; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, qui a pour mandat de faire appliquer la Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière.

Tous les fonds sont prélevés sur la Caisse de l'Assemblée législative, qui est distincte et indépendante du Trésor.

SOMMAIRE - PROGRAMME

(\$)

CRÉDITPROGRAMME		Prévisions 2015-2016	Prévisions 2014-2015	Différence entre 2015- 2016 et 2014-2015	Chiffres réels 2013- 2014
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
201	Programme du Bureau de l'Assemblée législative	128 521 200	133 275 800	(4 754 600)	117 839 927

202	Programme des commissaires	39 419 300	32 012 800	7 406 500	27 036 630
	Moins : Mandats spéciaux	-	(56 588 000)	56 588 000	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	167 940 500	108 700 600	59 239 900	144 876 557
	Mandats spéciaux	-	56 588 000	(56 588 000)	-
	Total - Charges de fonctionnement	167 940 500	165 288 600	2 651 900	144 876 557
	Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	167 940 500	165 288 600	2 651 900	144 876 557

Programme du Bureau de l'Assemblée législative - CRÉDIT 201

Ce programme englobe les traitements et les allocations, ainsi que tous les services de soutien fournis aux députés par les divers bureaux de l'Assemblée.

Sommaire - Crédit
(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2015-2016	Prévisions 2014-2015	Différence entre 2015-2016 et 2014-2015	Chiffres réels 2013-2014
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Présidence	400 200	400 200	-	209 248
2	Bureau du greffier	799 300	809 800	(10 500)	622 530
3	Services parlementaires	12 118 600	12 118 600	-	10 841 407
4	Services d'information et de technologie	11 364 500	11 367 400	(2 900)	10 506 563
5	Services administratifs	9 275 200	6 437 000	2 838 200	5 368 372
6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	21 519 600	25 442 800	(3 923 200)	22 580 377
8	Services de soutien aux groupes parlementaires	12 291 900	12 421 500	(129 600)	11 520 410
9	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	20 995 100	23 033 800	(2 038 700)	19 983 243
10	Services de soutien aux bureau des députés	39 494 800	40 982 700	(1 487 900)	35 945 777
11	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	262 000	262 000	-	262 000
	Total, y compris mandats spéciaux	128 521 200	133 275 800	(4 754 600)	117 839 927
	Moins : Mandats spéciaux	-	45 668 800	(45 668 800)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	128 521 200	87 607 000	40 914 200	117 839 927
	Mandats spéciaux	-	45 668 800	(45 668 800)	-
	Total - Charges de fonctionnement	128 521 200	133 275 800	(4 754 600)	117 839 927

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes
(\$)

CRÉDIT- POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
201-1	Présidence	
	Traitements et salaires	68 500
	Avantages sociaux	15 700
	Transports et communications	131 600
	Services	150 100
	Fournitures et matériel	34 300
	Total à voter - Charges de fonctionnement	400 200
201-2	Bureau du greffier	
	Traitements et salaires	472 900
	Avantages sociaux	135 800
	Transports et communications	26 300
	Services	148 100
	Fournitures et matériel	16 200
	Total à voter - Charges de fonctionnement	799 300
201-3	Services parlementaires	
	Traitements et salaires	7 673 000
	Avantages sociaux	1 765 300
	Transports et communications	668 500
	Services	1 571 200
	Fournitures et matériel	543 600
	Total partiel	12 221 600
	Moins : Recouvrements	103 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	12 118 600
201-4	Services d'information et de technologie	
	Traitements et salaires	7 467 500
	Avantages sociaux	1 718 100
	Transports et communications	187 200
	Services	1 233 500
	Fournitures et matériel	759 700
	Total partiel	11 366 000
	Moins : Recouvrements	1 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	11 364 500
201-5	Services administratifs	
	Traitements et salaires	4 149 500
	Avantages sociaux	2 751 200
	Transports et communications	613 600
	Services	1 511 500
	Fournitures et matériel	310 400
	Total partiel	9 336 200
	Moins : Recouvrements	61 000

	Total à voter - Charges de fonctionnement	9 275 200
201-6	Sergent d'armes et locaux de l'enceinte parlementaire	
	Traitements et salaires	6 695 400
	Avantages sociaux	1 539 900
	Transports et communications	69 300
	Services	10 804 200
	Fournitures et matériel	2 540 800
	Total partiel	21 649 600
	Moins : Recouvrements	130 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	21 519 600
201-8	Services de soutien aux groupes parlementaires	
	Traitements et salaires	8 443 800
	Avantages sociaux	1 942 100
	Transports et communications	281 300
	Services	1 438 500
	Fournitures et matériel	186 200
201-9	Total à voter - Charges de fonctionnement	12 291 900
	Indemnités et allocations de déplacement versées aux députés	
	Traitements et salaires	13 185 000
	Avantages sociaux	4 198 700
	Transports et communications	2 141 100
	Services	1 458 600
	Fournitures et matériel	11 700
201-10	Total à voter - Charges de fonctionnement	20 995 100
	Services de soutien aux bureau des députés	
	Traitements et salaires	19 849 300
	Avantages sociaux	4 170 100
	Transports et communications	4 774 300
	Services	8 448 900
	Fournitures et matériel	2 252 200
201-11	Total à voter - Charges de fonctionnement	39 494 800
	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	
	Paielements de transfert	
	Programme de stages à l'Assemblée législative de l'Ontario	262 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	262 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau de l'Assemblée législative	128 521 200

Programme des commissaires - CRÉDIT 202

Ce Bureau accueille également les bureaux suivants : le Commissaire à l'environnement, chargé de l'application de la Charte des droits environnementaux de 1993; le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario, chargé de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario; le Bureau du commissaire à l'intégrité, chargé de

l'application de la Loi de 1994 sur l'intégrité des députés, de la Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes, de la Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte ainsi que de la divulgation et des enquêtes en matière d'actes répréhensibles et de respect de l'éthique en vertu de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario; le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, chargé de l'application de la Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes; le Commissariat aux services en français, qui a pour mandat d'assurer la conformité à la Loi sur les services en français dans la prestation des services gouvernementaux; le Bureau du directeur de la responsabilité financière, qui a pour mandat de faire appliquer la Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière.

Sommaire - Crédit
(\$)

POSTE N ^o	POSTE	Prévisions 2015-2016	Prévisions 2014-2015	Différence entre 2015-2016 et 2014-2015	Chiffres réels 2013-2014
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Commissaire à l'environnement	3 860 700	3 860 700	-	3 709 010
2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	15 479 800	15 703 800	(224 000)	13 484 212
3	Bureau du commissaire à l'intégrité	3 121 100	2 336 000	785 100	1 788 145
4	Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes	10 963 900	8 817 100	2 146 800	7 778 447
5	Commissariat aux services en français	3 744 300	1 187 800	2 556 500	276 816
6	Directeur de la responsabilité financière	2 249 500	107 400	2 142 100	-
	Total, y compris mandats spéciaux	39 419 300	32 012 800	7 406 500	27 036 630
	Moins : Mandats spéciaux	-	10 919 200	(10 919 200)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	39 419 300	21 093 600	18 325 700	27 036 630
	Mandats spéciaux	-	10 919 200	(10 919 200)	-
	Total - Charges de fonctionnement	39 419 300	32 012 800	7 406 500	27 036 630

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes
(\$)

CRÉDIT- POSTE N ^o	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
202-1	Commissaire à l'environnement	
	Traitements et salaires	2 203 100
	Avantages sociaux	506 700
	Transports et communications	107 900
	Services	972 500
	Fournitures et matériel	70 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement	3 860 700
202-2	Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée	
	Traitements et salaires	10 444 100

202-3	Avantages sociaux	2 401 900
	Transports et communications	337 500
	Services	1 960 300
	Fournitures et matériel	336 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	15 479 800
202-4	Bureau du commissaire à l'intégrité	
	Traitements et salaires	1 538 800
	Avantages sociaux	509 900
	Transports et communications	88 500
	Services	876 300
202-5	Fournitures et matériel	107 600
	Total à voter - Charges de fonctionnement	3 121 100
	Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes	
	Traitements et salaires	4 830 400
	Avantages sociaux	1 111 000
202-6	Transports et communications	905 900
	Services	3 704 200
	Fournitures et matériel	412 400
	Total à voter - Charges de fonctionnement	10 963 900
	Commissariat aux services en français	
202-7	Traitements et salaires	1 450 000
	Avantages sociaux	333 500
	Transports et communications	134 400
	Services	1 503 000
	Fournitures et matériel	323 400
202-8	Total à voter - Charges de fonctionnement	3 744 300
	Directeur de la responsabilité financière	
	Traitements et salaires	1 244 600
	Avantages sociaux	286 300
	Transports et communications	73 100
202-9	Services	444 100
	Fournitures et matériel	201 400
	Total à voter - Charges de fonctionnement	2 249 500
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme des commissaires	39 419 300

Mis à jour: 3 novembre 2015

Évaluer

Balises

Contactez-nous



Deb Matthews

Vice-première ministre, présidente du Conseil du Trésor, ministre responsable de la Stratégie de réduction de la pauvreté

« Je concentre mes efforts à rendre le gouvernement davantage ouvert, transparent et redevable. Je vais travailler pour obtenir la meilleure rentabilité possible, améliorer les services offerts aux résidents de l'Ontario et éliminer le déficit au cours des trois prochaines années. »

Secrétariat du Conseil du Trésor

à proposaccessibiliténouvellesconfidentialitéconditions d'utilisation

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 15



EN

SUJETS

Budget des dépenses Bureau du vérificateur général (2015-16)

Le Budget des dépenses pour le Bureau du vérificateur général.

Dans cette page

- [Sommaire](#)
- [Programme du Bureau du vérificateur général - CRÉDIT 2501](#)

Sommaire

Le vérificateur général, qui est un officier de l'Assemblée législative, procède à la vérification impartiale des programmes du gouvernement, des états financiers de la province, de nombreux organismes de la Couronne et d'organisations du secteur parapublic, ainsi qu'à des examens conformément à la Loi sur le vérificateur général et à d'autres lois et textes de référence. Ces vérifications et examens lui permettent d'offrir assurance, renseignements objectifs et conseils à l'Assemblée législative. Le Bureau du vérificateur général aide ainsi l'Assemblée à tenir le gouvernement, ses administrateurs et les bénéficiaires de subventions responsables de la saine gestion des fonds publics et de l'optimisation des ressources utilisées pour dispenser les services au public. Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale, d'examiner certains types d'annonces publicitaires et d'imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi.

Le vérificateur général doit, aux termes des deux lois, présenter directement à l'Assemblée législative un rapport annuel sur ses travaux.

En vertu de la Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières, le vérificateur général est aussi tenu d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le Rapport préélectoral préparé par le ministère des Finances est raisonnable.

SOMMAIRE - PROGRAMME

(\$)

CRÉDITPROGRAMME		Prévisions2015-2016	Prévisions2014-2015	Différenceentre 2015-2016 et 2014-2015	Chiffres réels2013-2014
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2501	Programme du Bureau du vérificateur général	17 649 900	16 117 700	1 532 200	15 327 852
	Moins : Mandats spéciaux	-	(5 485 000)	5 485 000	-

TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	17 649 900	10 632 700	7 017 200	15 327 852
Mandats spéciaux	-	5 485 000	(5 485 000)	-
Crédits législatifs	432 700	402 700	30 000	452 091
Total - Charges de fonctionnement	18 082 600	16 520 400	1 562 200	15 779 943
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	18 082 600	16 520 400	1 562 200	15 779 943

Programme du Bureau du vérificateur général - CRÉDIT 2501

Le vérificateur général procède à la vérification impartiale de l'optimisation des ressources et des états financiers de la province conformément à la Loi sur le vérificateur général et à d'autres lois et textes de référence. Le vérificateur général est également tenu, en vertu de la Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale, d'examiner les annonces publicitaires du gouvernement et certains imprimés proposés par les bureaux gouvernementaux afin d'établir s'ils satisfont aux normes exigées par cette loi. En vertu de la Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières, le vérificateur général est aussi tenu d'examiner et de produire une déclaration indiquant que le Rapport préélectoral préparé par le ministère des Finances est raisonnable.

Sommaire - Crédit (\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2015-2016	Prévisions 2014-2015	Différence entre 2015-2016 et 2014-2015	Chiffres réels 2013-2014
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Bureau du vérificateur général	17 649 900	16 117 700	1 532 200	15 327 852
	Total, y compris mandats spéciaux	17 649 900	16 117 700	1 532 200	15 327 852
	Moins : Mandats spéciaux	-	5 485 000	(5 485 000)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	17 649 900	10 632 700	7 017 200	15 327 852
	Mandats spéciaux	-	5 485 000	(5 485 000)	-
L	Loi sur le vérificateur général	432 700	402 700	30 000	452 091
	Total - Crédits législatifs	432 700	402 700	30 000	452 091
	Total - Charges de fonctionnement	18 082 600	16 520 400	1 562 200	15 779 943

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes (\$)

CRÉDIT- POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT
2501-1	Bureau du vérificateur général

	Traitements et salaires	10 706 300
	Avantages sociaux	2 855 100
	Transports et communications	463 600
	Services	3 194 400
	Fournitures et matériel	357 500
	Paievements de transfert	
	CCAF-FCVI Inc	73 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	17 649 900
	Loi sur le vérificateur général	
Crédits législatifs	Loi sur le vérificateur général	432 700
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du vérificateur général	18 082 600

Mis à jour: 3 novembre 2015

Évaluer

Balises

[Gouvernement](#)

Contactez-nous



Deb Matthews

Vice-première ministre, présidente du Conseil du Trésor, ministre responsable de la Stratégie de réduction de la pauvreté

« Je concentre mes efforts à rendre le gouvernement davantage ouvert, transparent et redevable. Je vais travailler pour obtenir la meilleure rentabilité possible, améliorer les services offerts aux résidents de l'Ontario et éliminer le déficit au cours des trois prochaines années. »

Secrétariat du Conseil du Trésor

à proposaccessibiliténouvellesconfidentialitéconditions d'utilisation

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. 2012 15



EN

SUJETS

Budget des dépenses Bureau du directeur général des élections (2015-16)

Le Budget des dépenses pour le Bureau du directeur général des élections.

Dans cette page

- [Sommaire](#)
- [Programme du Bureau du directeur général des élections - CRÉDIT 501](#)

Sommaire

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la Loi électorale et de la Loi sur le financement des élections. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME

(\$)

CRÉDITPROGRAMME		Prévisions	Prévisions	Différence	Chiffres
		2015-2016	2014-2015	entre 2015-2016 et 2014-2015	réels
					2013-2014
501	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
	Programme du Bureau du directeur général des élections	15 277 700	17 318 100	(2 040 400)	10 071 545
	Moins : Mandats spéciaux	-	(3 948 300)	3 948 300	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 277 700	13 369 800	1 907 900	10 071 545
	Mandats spéciaux	-	3 948 300	(3 948 300)	-
	Crédits législatifs	-	-	-	23 216 500
	Total - Charges de fonctionnement	15 277 700	17 318 100	(2 040 400)	33 288 045
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)		15 277 700	17 318 100	(2 040 400)	33 288 045

Programme du Bureau du directeur général des élections - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 107 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la Loi sur le financement des élections. Plus de 430 associations de circonscription et 19 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité avec la Loi sur le financement des élections.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la Loi de 1999 sur la protection des contribuables. En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

Sommaire - Crédit (\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2015-2016	Prévisions 2014-2015	Différence entre 2015-2016 et 2014-2015	Chiffres réels 2013-2014
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Administration des élections	7 922 900	7 869 100	53 800	6 708 973
2	Administration du financement des élections	7 354 800	9 449 000	(2 094 200)	3 362 572
	Total, y compris mandats spéciaux	15 277 700	17 318 100	(2 040 400)	10 071 545
	Moins : Mandats spéciaux	-	3 948 300	(3 948 300)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 277 700	13 369 800	1 907 900	10 071 545
	Mandats spéciaux	-	3 948 300	(3 948 300)	-
L	Loi électorale	-	-	-	23 216 500
	Total - Crédits législatifs	-	-	-	23 216 500
	Total - Charges de fonctionnement	15 277 700	17 318 100	(2 040 400)	33 288 045

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes (\$)

CRÉDIT- N°	POSTE	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	6 441 300

501-2	Avantages sociaux	1 481 600
	Total à voter - Charges de fonctionnement	7 922 900
	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	834 000
	Avantages sociaux	191 900
	Transports et communications	20 400
	Services	1 143 400
	Fournitures et matériel	6 000
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la Loi sur le financement des élections	5 160 100
	Total partiel	7 355 800
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	7 354 800
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	15 277 700

Mis à jour: 3 novembre 2015

Évaluer

Balises
[Gouvernement](#)

Contactez-nous



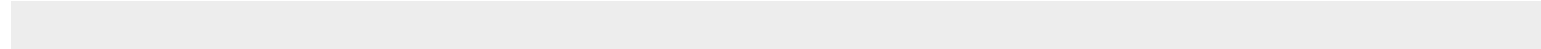
Deb Matthews

Vice-première ministre, présidente du Conseil du Trésor, ministre responsable de la Stratégie de réduction de la pauvreté

« Je concentre mes efforts à rendre le gouvernement davantage ouvert, transparent et redevable. Je vais travailler pour obtenir la meilleure rentabilité possible, améliorer les services offerts aux résidents de l'Ontario et éliminer le déficit au cours des trois prochaines années. »

[Secrétariat du Conseil du Trésor](#)
[à propos](#)[accessibilité](#)[nouvelles](#)[confidentialité](#)[conditions d'utilisation](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 15





Budget des dépenses Ombudsman de l'Ontario (2015-16)

Le Budget des dépenses pour l'Ombudsman de l'Ontario.

Dans cette page

- [Sommaire](#)
 - [Programme du Bureau du vérificateur général - CRÉDIT 2301](#)
-

Sommaire

L'Ombudsman est un officier de l'Assemblée législative, qui présente ses rapports directement à l'Assemblée législative. Le mandat de l'Ombudsman est énoncé dans la Loi sur l'ombudsman. L'Ombudsman publie un Rapport annuel, comme l'exige la Loi, ainsi que des rapports spéciaux tout au long de l'année sur les enquêtes systémiques menées par l'Équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman.

L'Ombudsman enquête sur des plaintes à propos de l'administration au sein des organismes du gouvernement provincial de l'Ontario et présente des recommandations en vue d'améliorer les politiques, les programmes et les services gouvernementaux.

L'Ombudsman enquête sur les plaintes individuelles et les plaintes systémiques présentées par des membres du public, des députés du Parlement provincial, ainsi que de son propre chef. Les services de l'Ombudsman sont gratuits.

Au cours de l'année financière 2014-2015, le Bureau de l'Ombudsman a traité 23 153 plaintes. Le Bureau a un effectif de 86 employés à temps plein, dont 63 sont membres du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB).

L'Ombudsman enquête aussi sur les plaintes des citoyens à propos des réunions municipales à huis clos, en vertu de la Loi sur les municipalités, là où aucun enquêteur municipal n'a été nommé. Ce champ de compétence complémentaire lui a été attribué en 2008 et il s'en est acquitté avec les ressources existantes, sans augmentation résultante du budget de fonctionnement de son Bureau. En outre, l'Ombudsman publie un Rapport annuel sur ses enquêtes à propos des réunions à huis clos, ainsi que des rapports spéciaux d'enquêtes individuelles.

En décembre 2014, la Loi de 2014 sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés, connue sous le nom « projet de loi no 8 », a été adoptée. Ce texte de loi apporte des changements historiques au mandat de l'Ombudsman, permettant à notre Bureau de venir en aide à beaucoup plus d'Ontariens. Il élargit le champ de compétence de l'Ombudsman aux municipalités, aux universités et aux conseils scolaires. À compter du 1er septembre 2015, l'Ombudsman de l'Ontario est officiellement habilité à recevoir des plaintes relatives aux

82 conseils scolaires de la province. Le projet de loi lui permettra également d'accepter à partir du 1er janvier 2016 des plaintes concernant les municipalités et les universités.

Le Bureau de l'Ombudsman est fortement présent dans les médias sociaux et les gens peuvent communiquer avec notre Bureau pour porter plainte en personne, par écrit, par appel téléphonique sans frais, par courriel, par Internet et par application Web mobile. Le Bureau fournit aussi sur son site Web (www.ombudsman.on.ca) des renseignements détaillés concernant ses activités et des enquêtes particulières, en anglais et en français.

SOMMAIRE - PROGRAMME

(\$)

CRÉDITPROGRAMME		Prévisions2015-2016	Prévisions2014-2015	Différenceentre 2015-2016 et 2014-2015	Chiffres réels2013-2014
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2301	Programme du Bureau du vérificateur général	18 582 200	11 413 200	7 169 000	11 288 100
	Moins : Mandats spéciaux	-	(3 073 300)	3 073 300	-
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		18 582 200	8 339 900	10 242 300	11 288 100
	Mandats spéciaux	-	3 073 300	(3 073 300)	-
	Total - Charges de fonctionnement	18 582 200	11 413 200	7 169 000	11 288 100
Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)		18 582 200	11 413 200	7 169 000	11 288 100

Programme du Bureau du vérificateur général - CRÉDIT 2301

L'Ombudsman est un officier de l'Assemblée législative, qui présente ses rapports directement à l'Assemblée législative. Le mandat de l'Ombudsman est énoncé dans la Loi sur l'ombudsman. L'Ombudsman publie un Rapport annuel, comme l'exige la Loi, ainsi que des rapports spéciaux tout au long de l'année sur les enquêtes systémiques menées par l'Équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman.

L'Ombudsman enquête sur des plaintes à propos de l'administration au sein des organismes du gouvernement provincial de l'Ontario et présente des recommandations en vue d'améliorer les politiques, les programmes et les services gouvernementaux.

L'Ombudsman enquête sur les plaintes individuelles et les plaintes systémiques présentées par des membres du public, des députés du Parlement provincial, ainsi que de son propre chef. Les services de l'Ombudsman sont gratuits.

Au cours de l'année financière 2014-2015, le Bureau de l'Ombudsman a traité 23 153 plaintes. Le Bureau a un effectif de 86 employés à temps plein, dont 63 sont membres du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau (SEPB).

L'Ombudsman enquête aussi sur les plaintes des citoyens à propos des réunions municipales à huis clos, en vertu

de la Loi sur les municipalités, là où aucun enquêteur municipal n'a été nommé. Ce champ de compétence complémentaire lui a été attribué en 2008 et il s'en est acquitté avec les ressources existantes, sans augmentation résultante du budget de fonctionnement de son Bureau. En outre, l'Ombudsman publie un Rapport annuel sur ses enquêtes à propos des réunions à huis clos, ainsi que des rapports spéciaux d'enquêtes individuelles.

En décembre 2014, la Loi de 2014 sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés, connue sous le nom « projet de loi no 8 », a été adoptée. Ce texte de loi apporte des changements historiques au mandat de l'Ombudsman, permettant à notre Bureau de venir en aide à beaucoup plus d'Ontariens. Il élargit le champ de compétence de l'Ombudsman aux municipalités, aux universités et aux conseils scolaires. À compter du 1er septembre 2015, l'Ombudsman de l'Ontario est officiellement habilité à recevoir des plaintes relatives aux 82 conseils scolaires de la province. Le projet de loi lui permettra également d'accepter à partir du 1er janvier 2016 des plaintes concernant les municipalités et les universités.

Le Bureau de l'Ombudsman est fortement présent dans les médias sociaux et les gens peuvent communiquer avec notre Bureau pour porter plainte en personne, par écrit, par appel téléphonique sans frais, par courriel, par Internet et par application Web mobile. Le Bureau fournit aussi sur son site Web (www.ombudsman.on.ca) des renseignements détaillés concernant ses activités et des enquêtes particulières, en anglais et en français.

Sommaire - Crédit (\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2015-2016	Prévisions 2014-2015	Différence entre 2015-2016 et 2014-2015	Chiffres réels 2013-2014
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
1	Ombudsman	18 582 200	11 413 200	7 169 000	11 288 100
	Total, y compris mandats spéciaux	18 582 200	11 413 200	7 169 000	11 288 100
	Moins : Mandats spéciaux	-	3 073 300	(3 073 300)	-
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	18 582 200	8 339 900	10 242 300	11 288 100
	Mandats spéciaux	-	3 073 300	(3 073 300)	-
	Total - Charges de fonctionnement	18 582 200	11 413 200	7 169 000	11 288 100

Catégorie de dépenses par poste et sous-postes (\$)

CRÉDIT- POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
2301-1	Ombudsman	
	Traitements et salaires	10 496 600
	Avantages sociaux	2 669 200
	Transports et communications	821 100
	Services	2 902 900

Fournitures et matériel	1 692 400
Total à voter - Charges de fonctionnement	18 582 200
Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du vérificateur général	18 582 200

Mis à jour: 3 novembre 2015

Évaluer

Balises
[Gouvernement](#)

Contactez-nous



Deb Matthews

Vice-première ministre, présidente du Conseil du Trésor, ministre responsable de la Stratégie de réduction de la pauvreté

« Je concentre mes efforts à rendre le gouvernement davantage ouvert, transparent et redevable. Je vais travailler pour obtenir la meilleure rentabilité possible, améliorer les services offerts aux résidents de l'Ontario et éliminer le déficit au cours des trois prochaines années. »

[Secrétariat du Conseil du Trésor](#)
[à propos](#)[accessibilité](#)[nouvelles](#)[confidentialité](#)[conditions d'utilisation](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 15